

2026

Règlement général

Championnat de Corse de Motocross



RÈGLEMENT GÉNÉRAL 2026 CHAMPIONNAT DE CORSE DE MOTOCROSS

SOMMAIRE

PREAMBULE :	2
1. CONTACT / CORRESPONDANCE	3
2. DISPOSITIONS GENERALES.....	3
3. LICENCES	3
4. CATEGORIES ET PODIUM	4
5. ENGAGEMENTS	4
6. BRIEFING AUX PILOTES	5
7. CONTROLE ADMINISTRATIF	6
8. CONTROLE TECHNIQUE	6
9. CHANGEMENT DE MACHINE SUR UNE EPREUVE.....	7
10. TRANSPONDEURS	7
11. HORAIRES	7
12. ESSAIS LIBRES, ESSAIS CHRONOMETRES ET MANCHES	9
13. CATEGORIE 50cm³.....	9
14. CATEGORIE 65cm³ POUSSIN et PUPILLES	10
15. CATEGORIE 85cm³ BENJAMINS et MINIMES	10
16. CATEGORIE JUNIORS	11
17. CATEGORIE MX2	11
18. CATEGORIE MX1	12
19. CATEGORIE VETERANS MX	12
20. CATEGORIE ENDUROCROSS.....	13
21. POINTS ET CLASSEMENT	14
22. CHAMPIONNAT DE CORSE DES CLUBS	15
23. REMISE DES PRIX DU CHAMPIONNAT DE LA LIGUE.....	15
24. DEMANDE D'INFORMATIONS – RECLAMATIONS ET LITIGES	15
25. DATES ET CIRCUITS	16
26. JURY DE L'EPREUVE	16
27. COMPORTEMENT ET SANCTIONS	16
28. COUPE DE FRANCE DES REGIONS	17
29. INFORMATION ET RESPECT.....	17
30. TECHNIQUE.....	18
31. CLAUSES PARTICULIERES	19

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE CORSE DE MOTOCROSS 2026

Ce Championnat se déroulera conformément aux règles et règlements édictés par la FFM : Les dispositions particulières sont prévues dans ce règlement :

PREAMBULE :

FONDEMENTS DES REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

Conformément aux articles L.131-16 et R.331-19 du Code du sport, la Fédération Française de Motocyclisme a notamment reçu délégation du Ministre chargé des Sports pour édicter les règles techniques et de sécurité propres aux activités motocyclistes.

PORTEE DES REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

Conformément aux articles L.131-16 et R.331-19 du Code du sport, tout organisateur de manifestations motocyclistes (associations affiliées ou non à une fédération délégataire ou agréée ainsi que toute personne physique ou morale) doit respecter les règles techniques et de sécurité édictées par la fédération délégataire.

LE CODE SPORTIF NATIONAL F.F.M

La réglementation édictée par la Fédération Française de Motocyclisme précise et complète en tant que de besoin les dispositions légales et réglementaires prévues par les textes définissant l'organisation des compétitions et manifestations sportives avec engins à moteurs, ainsi que les règles techniques et de sécurité et s'applique à l'ensemble des activités organisées sous l'égide de la F.F.M.

1. CONTACT / CORRESPONDANCE

Pour toute demande de renseignement / prise de contact avec la commission de Motocross, merci de vous adresser au Délégué du Championnat de Motocross :

Délégué Mr Thierry GALEAZZI

- **En priorité par email** (dans la mesure du possible) : mccortenais@orange.fr
- Ou par téléphone au **06.19.56.15.20**

2. DISPOSITIONS GENERALES

La Commission de Motocross de la Ligue Motocycliste Régionale Corse met en compétition en 2026 le Championnat de Ligue suivant :

- **50cm³ 6/8 ans (50 cm³ 2T).** Minimum 6 ans au jour de l'épreuve / Maximum 8 ans au 31/12/2026
- **50cm³ 9/11 ans (50 cm³- 2T).** Minimum 9 ans dans l'année / Maximum 11 ans au 31/12/2026
- **65cm³ Poussins 7/9 ans (65cm³- 2T).** Minimum 7 ans au jour de l'épreuve / Maximum 9 ans au 31/12/2026
- **65cm³ Pupilles 10/12 ans (65cm³- 2T).** Minimum 10 ans dans l'année / Maximum 12 ans au 31/12/2026
- **85cm³ Benjamins 9/11 ans (85cm³- 2T).** Minimum 9 ans au jour de l'épreuve / Maximum 11 ans au 31/12/2026
- **85cm³ Minimes 12/15 ans (85cm³- 2T),** Minimum 12 ans dans l'année / Maximum 15 ans au 31/12/2026
- **Juniors 125cm³ - 2T / 250cm³ - 4T 13/18 ans.** Minimum 13 ans au jour de l'épreuve / Maximum 18 ans au 31/12/2026
- **MX2 125cm³ - 2T / 250cm³ - 4T.** Minimum 17 ans au jour de l'épreuve
- **MX1 250cm³ à 500cm³ 2T / 300cm³ à 450cm³ - 4T.** Minimum 18 ans au jour de l'épreuve
- **Vétérans MX – Cylindrée libre.** Minimum 38 ans au jour de l'épreuve
- **Endurocross → Réservée aux motos d'enduro uniquement.** Minimum 18 ans au jour de l'épreuve
- **Endurocross Vétéran → Réservée aux motos d'enduro uniquement.** Minimum 40 ans au jour de l'épreuve.

3. LICENCES

Ce championnat est ouvert aux pilotes titulaires d'une licence FFM Nationale Compétition en cours de validité : NJ1, NJ2, NJ3, NJ3C, NCO, INTER JEUNE, INTER, LUE, et licenciés dans un club de la Ligue Corse.

Il est également possible de participer à une épreuve du championnat de Corse de Motocross avec une licence : « une manifestation LJA », Le pilote sera classé pour la manifestation, mais ne sera pas pris en compte dans le classement du championnat.

RAPPEL :

- Pour les 6 – 11ans guidon obligatoire.
- A partir de 12 ans, CASM obligatoire.

Les pilotes titulaires d'une licence valide dans une autre ligue pourront participer aux épreuves mais ne seront pas classés. Seuls les pilotes licenciés dans un club de Corse pourront participer au classement du Championnat de Corse.

Tout avenant au présent règlement édité par la Commission de Motocross entrera en vigueur lors de l'épreuve la plus proche. Celui-ci sera porté à la connaissance des pilotes et consultable tant dans les clubs.

4. CATEGORIES ET PODIUM

Les Clubs Organisateurs récompenseront sous forme de Coupes ou Trophées, les trois premiers pilotes du "Classement Journée", toutes licences et toutes Ligues confondues, dans les catégories suivantes :

- **50cm3 6/8 ans // 50cm3 9/11 ans // 65cm3 Poussins // 65cm3 Pupilles → Tous les enfants seront récompensés : les 3 premiers recevront un prix spécifique, et l'ensemble des autres participants se verront également remettre une récompense.**
- **85cm3 Benjamins // 85cm3 Minimes // Juniors // MX2 // MX1 // Vétérans MX // Endurocross // Endurocross Vétérans → 3 premiers.**
- **Féminines → 3 premières dans chaque cylindrée**

L'Organisateur peut récompenser suivant ses possibilités, en plus des Coupes, par des lots ou autres à sa seule discrétion.

La présence des pilotes est obligatoire à la remise des prix, dans une tenue correcte et suivant un comportement digne d'un sportif.

Changement de Catégorie

Un changement de catégorie exceptionnel (si justifié 1 fois maximum dans l'année) pourra être accepté en cours de saison après que le pilote en ait fait la demande auprès de la Commission de Motocross et / ou du Délégué au moins 10 jours avant l'épreuve et ait obtenu leurs accords.

NB : il perdra alors le bénéfice de ses points acquis précédemment et sera considéré comme recommençant un autre Championnat.

5. ENGAGEMENTS

Modalités d'engagement :

L'Engagement du Championnat à l'épreuve :

Inscription uniquement sur le site internet : www.ffd.engage-sports.com

Le montant de l'engagement pour 2026 est fixé à 70 Euros jusqu'au 65cm³ et 90 Euros à partir du 85cm³.

**Attention : Les inscriptions seront closes 5 Jours avant l'épreuve.
Aucune inscription ne pourra être faite après cette date.**

Ceci est obligatoire même pour les personnes ne désirant s'inscrire qu'à une seule course au cours de la saison sous peine de voir la procédure d'engagement bloquée.

Les confirmations d'engagement seront envoyées aux pilotes par mail à partir du moment où ceux-ci auront satisfait aux conditions d'engagement et auront respecté la procédure.

En cas d'absence injustifiée, le droit d'engagement sera encaissé par le club organisateur. Un nouveau chèque de caution sera alors exigé afin de pouvoir participer aux épreuves restantes.

Tout cas litigieux sera examiné par la Commission de Motocross. Le Jury de l'épreuve interdira la participation d'un pilote qui n'est pas à jour de ses droits de caution, au moment du contrôle administratif.

Pour toute absence, il est impératif de prévenir le Délégué et /ou le club organisateur par courrier, télécopie ou mail ou sur le site engage-sports (forfait) Les messageries ou répondeurs téléphoniques ne seront pas pris comme "preuve d'avoir averti". (Seuls les certificats médicaux seront pris en compte)

Dans le cas contraire le montant de l'engagement sera encaissé et ne sera pas remboursé.

Numéros de course :

Les numéros de course devront être demandés au sur le site ffm.engage-sports.com avant de s'engager. Ils seront attribués, par ce dernier, au fur et à mesure du déroulement du Championnat. Un numéro sera affecté au pilote dès sa première participation à une épreuve du Championnat de Corse. Le pilote, participant au Championnat (article 1.1), le conservera pour toute la saison qu'il participe à une ou plusieurs épreuves. Cependant, un pilote ayant obtenu un numéro auprès de la FFM, (pour les pilotes inscrits dans les épreuves de Championnat de France Motocross), peut demander à ce que ce même numéro lui soit attribué pour les épreuves du Championnat de Corse par email au Délégué Motocross.

Délégué : Mr Thierry GALEAZZI mccortenais@orange.fr

Conditions d'engagement → Toutes Catégories :

Le Délégué valide les inscriptions. Le nombre maximum d'engagés, toutes licences et toutes Ligues confondues sera limité au nombre prévu sur le rapport d'homologation. La date et l'heure d'inscription seront prisent en compte pour l'engagement, ou non, du pilote. Une fois le nombre Atteint, le Délégué ne pourra accepter la demande d'un pilote, qu'en qualité de "réserviste", sans pouvoir lui assurer une place pour les manches. Le pilote sera averti de cette situation et devra donner son accord, de principe, en connaissance de cause.

6. BRIEFING AUX PILOTES

Un **briefing OBLIGATOIRE** se tiendra lors de la première épreuve du championnat avec tous les pilotes le matin 30 minutes avant le démarrage de l'épreuve. Lors de ce briefing, des points concernant le championnat, le circuit, la sécurité et les procédures de course seront abordés. Ce premier briefing étant obligatoire, 10 pilotes seront appelés à la fin de façon aléatoire. **En cas d'absence, ces derniers seront placés en dernière position de la grille de départ pour toute la journée.**

7. CONTROLE ADMINISTRATIF

Le contrôle des licences devra s'effectuer à partir du :

- Samedi après-midi de 14h00 à 18h00
- Dimanche matin de 7h00 à 8h00 précises

Il s'agit d'horaires « type », les horaires prévisionnels validés seront communiqués en amont de chaque course à j-2 au plus tard via engage sport.

A chaque épreuve, les pilotes doivent se présenter avec leur licence valide.

8. CONTROLE TECHNIQUE

Le contrôle technique sera effectué lors des épreuves pour toutes les catégories (Contrôles selon le règlement Fédéral en vigueur) à partir du :

- Samedi après-midi de 14h00 à 18h00
- Dimanche matin de 7h00 à 8h00 précises

Il s'agit d'horaires « type », les horaires prévisionnels validés seront communiqués en amont de chaque course à j-2 au plus tard via engage sport.

Toutes les machines ainsi que les casques et l'équipement du pilote participant aux épreuves du Championnat de Corse devront être contrôlées, conformément aux Règles Techniques édictées par la FFM.

A chaque épreuve, les Pilotes doivent se présenter ➔ **Avec la fiche de passage donnée à l'administratif complétée par le pilote.**

Si la moto ne satisfait pas au contrôle technique, le pilote ne pourra pas prendre le départ.

A l'issu du contrôle, la fiche de passage, devra être signée par le pilote ou son représentant légal et transmise au responsable transpondeurs, qui la conservera.

Une attention particulière sera portée sur le niveau sonore pour la saison 2026, pour rappel le niveau est désormais le suivant pour toutes les catégories (suivant la méthode de 2m max) :

Contrôle préliminaire	Limite de conformité en fin de course
111 dB/A (109+2)	112 dB/A (111+1)

Les concurrents devront présenter leur machine propre avec les numéros réglementaires ci-dessous :

- **50cm³ /65cm³ → plaque BLEUE/numéros BLANCS**
- **85 cm³ → plaque BLANCHE/numéros NOIRS**
- **Juniors → plaque NOIRE/numéros BLANCS**
- **MX 2 → plaque NOIRE/numéros BLANCS**
- **MX 1 → plaque NOIRE/numéros BLANCS**
- **Vétérans MX → plaque NOIRE/numéros BLANCS**
- **Endurocross → plaque NOIRE/numéros BLANCS**

Le tapis de sol environnemental est OBLIGATOIRE et doit être utilisé pour les travaux de mécanique. **Toute infraction sera pénalisée** par une **amende de 50 €** (Art. 15 Règlement MX FFM National) **ou** par une **exclusion** (Art. 7 Règlement MX FFM National).

9. CHANGEMENT DE MACHINE SUR UNE EPREUVE

Lors d'une épreuve, il sera possible de changer de machine sous réserve que celle-ci soit passée au Contrôle Technique. Le Changement ne sera accepté que si la machine de remplacement reste de la même cylindrée que celle utilisée précédemment.

10. TRANSPONDEURS

Le Chronométrage s'effectue par transpondeurs. Ils seront distribués le matin de l'épreuve. Ils devront être rendus propres à l'issue de la dernière manche de chaque épreuve. Pour assurer le maintien des transpondeurs sur les machines, des supports sont mis en vente sur chaque épreuve (10€).

Une caution de 100€ est exigée, garantissant la perte ou la détérioration du matériel.

Le montant de la location des transpondeurs est fixé à 10 euros par épreuve et inclus dans le montant de l'engagement. Le scotch n'est pas autorisé.

Tous les pilotes devront ramener leur transpondeur dans l'heure suivant la fin de leur dernière manche.

IMPORTANT : La non-restitution du transpondeur dans les temps expose le coureur à la suspension de ses engagements sur les prochaines épreuves du championnat. La sanction sera levée suite à la restitution ou remboursement à la valeur du transpondeur (200 €).

11. HORAIRES

Les horaires seront établis à chaque course en fonction du nombre des pilotes présents. Ces horaires pourront être modifiés par le jury où l'arbitre de l'épreuve selon le nombre de séries ou en fonction des aléas de l'organisation du jour.

L'ordre de déroulement peut être modifié en cas de force majeure après décision du jury où de l'arbitre de l'épreuve.

Les horaires prévisionnels validés seront communiqués en amont de chaque course à j-2 au plus tard via engage sport.

Les horaires définitivement validés seront affichés sur place au circuit et seront également communiqués via engage sport.

Pour un bon déroulement des épreuves, un plan de journée a été établi pour guider les Clubs Organisateurs.

Cas d'une épreuve de Championnat de Corse seule

Veille de la manifestation :

- 14h00-18h00 → Contrôles administratif et technique

Jour de la manifestation :

- 7h00-08h00 → Contrôles administratif et technique
- 08h00-08h15 → Briefing des Pilotes
- 08h15-08h30 → Réunion du Jury

Essais :

- 08h30 – 08h45 → Endurocross : Essais Libres + Chrono 3 min + 12 min = 15 minutes
- 08h50 – 09h05 → Juniors et Vétérans MX : Essais Libres + Chrono 3 min + 12 min = 15 minutes
- 09h10 – 09h20 → 50cm³ / 65cm³ : Essais Libres 10 minutes
- 09h25 – 09h40 → 85 cm³ : Essais Libres + Chrono 3 min + 12 min = 15 minutes
- 09h45 – 10h00 → MX2 : Essais Libres + Chrono 3 min + 12 min = 15 minutes
- 10h05 – 10h20 → MX1 : Essais Libres + Chrono 3 min + 12 min = 15 minutes
- 10h25 – 10h35 → 50cm³ / 65cm³ : Essais Chrono 10 minutes

Manche 1 :

- 10h40 – 11h00 → Manche 1 Endurocross 15 min+ 1 Tour
 - 11h05 – 11h25 → Manche 1 Juniors et Vétérans MX 15 min + 1Tour
 - 11h30 – 11h45 → Manche 1 85cm³ 12 min + 1Tour
 - 11h50 – 12h05 → Manche 1 50cm³ / 65 cm³ 10 min + 1Tour
- 12h10 – 13h00 = Pause Repas / Réfection circuit**
- 13h00 – 13h20 → Manche 1 MX1 15 min + 1Tour
 - 13h25 – 13h45 → Manche 1 MX2 15 min + 1Tour

Manche 2 :

- 13h50 - 13h55 → Endurocross tour de reconnaissance 5 min
- 14h00- 14h20 → Manche 2 Endurocross 15 min+ 1 Tour
- 14h25 – 14h30 → Juniors et Vétérans MX tour de reconnaissance 5 min
- 14h35 – 14h55 → Manche 2 Juniors et Vétérans MX 15 min + 1Tour
- 15h00 – 15h05 → 50cm³ / 65 cm³ tour de reconnaissance 5 min
- 15h10 – 15h25 → Manche 2 50cm³ / 65 cm³ 10 min + 1Tour
- 15h30 – 15h35 → 85 cm³ tour de reconnaissance 5 min
- 15h40 – 15h55 → Manche 2 85cm³ 12 min + 1Tour
- 16h00 – 16h05 → MX2 tour de reconnaissance 5 min
- 16h10 – 16h30 → Manche 2 MX2 15 min + 1Tour
- 16h35 – 16h40 → MX1 tour de reconnaissance 5 min
- 16h45 – 17h05 → Manche 2 MX1 15 min + 1Tour

Délibérations :

- 17h10 – 17h30 → Réunion du Jury
- 17h30 → Podium / Récompense

Pour rappel : Pour toutes les catégories, au cas où le nombre de pilotes serait insuffisant 2 catégories seront réunies en un seul plateau. Le jury procédera alors à la mise en place de nouveaux horaires.

12. ESSAIS LIBRES, ESSAIS CHRONOMETRES ET MANCHES

IMPORTANT :

Dans le cas où la **séance d'essais qualificatifs est annulée**, les positions sur la grille de départ seront déterminées sur décision du jury ou de l'arbitre de l'épreuve par le classement général en cours ou dans le cas de la première épreuve par tirage au sort.

Il est rappelé pour toutes les catégories que les transpondeurs sont obligatoires sur les motos, y compris pour les essais. Un contrôle sera effectué avant l'entrée sur la piste.

Une zone spécifique sera définie par et sous contrôle de l'organisateur pour la consultation des chronos. **Cette zone sera accessible uniquement aux personnes licenciées.**

Les temps d'essais libres ne seront pas affichés.

Les pilotes auront l'obligation d'effectuer à minima un tour complet (deux passages à la boucle), en essais libres ou essais chronométrés. En cas de panne, s'ils n'ont pas de temps aux essais chronométrés, les pilotes seront positionnés en fin de grille de la catégorie la plus basse sous réserve d'avoir effectué les essais libres.

13. CATEGORIE 50cm³

- La cylindrée imposée est 50cm³ 2T
- **50cm³ 6/8 ans et 50cm³ 9/11 ans**
- **Plaque BLEUE/numéros BLANCS**
- Il y aura une séance d'essais libres et chronométrés
- L'entrée en grille des manches se fera par l'ordre des temps effectués lors des essais chronométrés

SUR LA GRILLE : seul le pilote pourra faire sa trace, aucune cale ne sera mise avant l'entrée du 1^{er} pilote à moto. En cas de non-respect, le pilote rentrera en dernier sur la grille.

- Les épreuves de la catégorie 50cm³ 2T comporteront **2 manches de 10 minutes + 1 tour**
- Les pilotes seront prioritaires pour conserver leur numéro de l'année précédente jusqu'au 31 janvier 2026.
- Les Numéros des pilotes seront attribués de **1 à 999** (Exceptionnellement et sur demande, une dérogation sera faite pour les pilotes qui font le Championnat de France, et ce, après l'accord de la commission de Motocross).
- **L'entrée de la zone de panneautage et de la zone mécaniciens est strictement réservée aux personnes licenciées** (âgés de 18 ans et plus) et sera contrôlée par un membre du club

IMPORTANT

Un seul accompagnateur par pilote muni d'une licence FFM en cours de validité est autorisé à aider la mise en place du pilote sur la grille.

Ce non-respect engendre une exclusion de la manche

14. CATEGORIE 65cm³ POUSSIN et PUPILLES

- La cylindrée imposée est 65cm³ 2T
- **65cm³ Poussin 7/9ans et 65 cm³ Pupilles 10/12ans**
- **Plaque BLEUE/numéros BLANCS**
- L'entrée en grille des manches se fera par l'ordre des temps effectués lors des essais chronométrés

SUR LA GRILLE : seul le pilote pourra faire sa trace, aucune cale ne sera mise avant l'entrée du 1^{er} pilote à moto. En cas de non-respect, le pilote rentrera en dernier sur la grille.

- Les épreuves de la catégorie 65cm³ comporteront **2 manches de 10 minutes + 1 tour**.
- Les pilotes seront prioritaires pour conserver leur numéro de l'année précédente jusqu'au 31 janvier 2026.
- Les Numéros des pilotes seront attribués de **1 à 999** (Exceptionnellement et sur demande, une dérogation sera faite pour les pilotes qui font le Championnat de France, et ce, après l'accord de la commission de Motocross).
- **L'entrée de la zone de panneautage et de la zone mécaniciens est strictement réservée aux personnes licenciées** (âgés de 18 ans et plus) et sera contrôlée par un membre du club.

IMPORTANT

Un seul accompagnateur par pilote muni d'une licence FFM en cours de validité est autorisé à aider la mise en place du pilote sur la grille APRES L'ENTREE DU DERNIER PILOTE.

Ce non-respect engendre une exclusion de la manche

15. CATEGORIE 85cm³ BENJAMINS et MINIMES

- La cylindrée imposée est 85cm³ 2T
- **85cm³ Benjamins 9/11 ans et 85cm³ Minimes 12/15 ans**
- **Plaque BLANCHE/numéros NOIR**
- L'entrée en grille des manches se fera par l'ordre des temps effectués lors des essais chronométrés

SUR LA GRILLE : seul le pilote pourra faire sa trace, aucune cale ne sera mise avant l'entrée du 1^{er} pilote à moto. En cas de non-respect, le pilote rentrera en dernier sur la grille.

- Les épreuves de la catégorie 85cm³ comporteront **2 manches de 12 minutes + 1 tour**
- Les pilotes seront prioritaires pour conserver leur numéro de l'année précédente jusqu'au 31 janvier 2026.
- Les Numéros des pilotes seront attribués de **1 à 999** (Exceptionnellement et sur demande, une dérogation sera faite pour les pilotes qui font le Championnat de France, et ce, après l'accord de la commission de Motocross).
- **L'entrée de la zone de panneautage et de la zone mécaniciens est strictement réservée aux personnes licenciées** (âgés de 18 ans et plus) et sera contrôlée par un membre du club.

IMPORTANT

Un seul accompagnateur par pilote muni d'une licence FFM en cours de validité est autorisé à aider la mise en place du pilote sur la grille APRES L'ENTREE DU DERNIER PILOTE.

Ce non-respect engendre une exclusion de la manche

16. CATEGORIE JUNIORS

- La cylindrée imposée est 125cm³ 2T et 250cm³ 4T
- **JUNIORS 13/18 ans**
- **Plaque NOIRE/numéros BLANCS**
- Les épreuves de la catégorie JUNIORS comporteront **2 manches de 15 minutes + 1 tour**
- L'entrée en grille des manches se fera par l'ordre des temps effectués lors des essais chronométrés

SUR LA GRILLE : seul le pilote pourra faire sa trace, aucune cale ne sera mise avant l'entrée du 1^{er} pilote à moto. En cas de non-respect, le pilote rentrera en dernier sur la grille.

- Les pilotes seront prioritaires pour conserver leur numéro de l'année précédente jusqu'au 31 Janvier 2026.
- Les Numéros des pilotes seront attribués de **1 à 999** (Exceptionnellement et sur demande, une dérogation sera faite pour les pilotes qui font le Championnat de France, et ce, après l'accord de la commission de Motocross).
- **L'entrée de la zone de panneautage et de la zone mécaniciens est strictement réservée aux personnes licenciées** (âgés de 18 ans et plus) et sera contrôlée par un membre du club

IMPORTANT

Un seul accompagnateur par pilote muni d'une licence FFM en cours de validité est autorisé à aider la mise en place du pilote sur la grille APRES L'ENTREE DU DERNIER PILOTE.
Ce non-respect engendre une exclusion de la manche

17. CATEGORIE MX2

- La cylindrée imposée est de 125cm³ 2T et 250cm³ 4T
 - **MX2 à partir de 17 ans**
 - **Plaque NOIRE/numéros BLANCS**
 - L'entrée en grille des manches se fera par l'ordre des temps effectués lors des essais chronométrés
- SUR LA GRILLE : seul le pilote pourra faire sa trace, aucune cale ne sera mise avant l'entrée du 1^{er} pilote à moto. En cas de non-respect, le pilote rentrera en dernier sur la grille.**
- Les épreuves de la catégorie MX2 comporteront **2 manches de 15 minutes + 1 tour**
 - Les pilotes seront prioritaires pour conserver leur numéro de l'année précédente jusqu'au 31 Janvier 2026.
 - Les Numéros des pilotes seront attribués de **1 à 999** (Exceptionnellement et sur demande, une dérogation sera faite pour les pilotes qui font le Championnat de France, et ce, après l'accord de la commission de Motocross).
 - **L'entrée de la zone de panneautage et de la zone mécaniciens est strictement réservée aux personnes licenciées** (âgés de 18 ans et plus) et sera contrôlée par un membre du club

IMPORTANT

Un seul accompagnateur par pilote muni d'une licence FFM en cours de validité est autorisé à aider la mise en place du pilote sur la grille APRES L'ENTREE DU DERNIER PILOTE.
Ce non-respect engendre une exclusion de la manche

18. CATEGORIE MX1

- La cylindrée imposée est de 250cm³ à 500cm³ 2T et de 300cm³ à 450cm³ 4T
- **MX1 à partir de 18 ans**
- **Plaque NOIRE/numéros BLANCS**
- L'entrée en grille des manches se fera par l'ordre des temps effectués lors des essais chronométrés

SUR LA GRILLE : seul le pilote pourra faire sa trace, aucune cale ne sera mise avant l'entrée du 1^{er} pilote à moto. En cas de non-respect, le pilote rentrera en dernier sur la grille.

- Les épreuves de la catégorie MX1 comporteront **2 manches de 15 minutes + 1 tour**
- Les pilotes seront prioritaires pour conserver leur numéro de l'année précédente jusqu'au 31 Janvier 2026.
- Les Numéros des pilotes seront attribués de **1 à 999** (Exceptionnellement et sur demande, une dérogation sera faite pour les pilotes qui font le Championnat de France, et ce, après l'accord de la commission de Motocross).
- **L'entrée de la zone de panneautage et de la zone mécaniciens est strictement réservée aux personnes licenciées** (âgés de 18 ans et plus) et sera contrôlée par un membre du club

IMPORTANT

Un seul accompagnateur par pilote muni d'une licence FFM en cours de validité est autorisé à aider la mise en place du pilote sur la grille APRES L'ENTREE DU DERNIER PILOTE.
Ce non-respect engendre une exclusion de la manche

19. CATEGORIE VETERANS MX

- Cylindrée libre
- **VETERANS MX à partir de 38 ans**
- **Plaque NOIRE/numéros BLANCS**
- L'entrée en grille des manches se fera par l'ordre des temps effectués lors des essais chronométrés

SUR LA GRILLE : seul le pilote pourra faire sa trace, aucune cale ne sera mise avant l'entrée du 1^{er} pilote à moto. En cas de non-respect, le pilote rentrera en dernier sur la grille.

- Les épreuves de la catégorie VETERANS MX comporteront **2 manches de 15 minutes + 1 tour**
- Les pilotes seront prioritaires pour conserver leur numéro de l'année précédente jusqu'au 31 Janvier 2026.
- Les Numéros des pilotes seront attribués de **1 à 999** (Exceptionnellement et sur demande, une dérogation sera faite pour les pilotes qui font le Championnat de France, et ce, après l'accord de la commission de Motocross).
- **L'entrée de la zone de panneautage et de la zone mécaniciens est strictement réservée aux personnes licenciées** (âgés de 18 ans et plus) et sera contrôlée par un membre du club

IMPORTANT

Un seul accompagnateur par pilote muni d'une licence FFM en cours de validité est autorisé à aider la mise en place du pilote sur la grille APRES L'ENTREE DU DERNIER PILOTE.
Ce non-respect engendre une exclusion de la manche

20. CATEGORIE ENDUROCROSS

- Seul les motos d'enduro sont autorisées
- **ENDUROCROSS à partir de 18 ans**
- **ENDUROCROSS Vétérans à partir de 40 ans**
- **Plaque NOIRE/numéros BLANCS**
- L'entrée en grille des manches se fera par l'ordre des temps effectués lors des essais chronométrés

SUR LA GRILLE : seul le pilote pourra faire sa trace, aucune cale ne sera mise avant l'entrée du 1^{er} pilote à moto. En cas de non-respect, le pilote rentrera en dernier sur la grille.

- Les épreuves de la catégorie ENDUROCROSS comporteront **2 manches de 15 minutes + 1 tour**
- Les pilotes seront prioritaires pour conserver leur numéro de l'année précédente jusqu'au 31 Janvier 2026.
- Les Numéros des pilotes seront attribués de **1 à 999** (Exceptionnellement et sur demande, une dérogation sera faite pour les pilotes qui font le Championnat de France, et ce, après l'accord de la commission de Motocross).
- **L'entrée de la zone de panneautage et de la zone mécaniciens est strictement réservée aux personnes licenciées** (âgés de 18 ans et plus) et sera contrôlée par un membre du club

IMPORTANT

Un seul accompagnateur par pilote muni d'une licence FFM en cours de validité est autorisé à aider la mise en place du pilote sur la grille APRES L'ENTREE DU DERNIER PILOTE.

Ce non-respect engendre une exclusion de la manche

21. POINTS ET CLASSEMENT

Le classement du Championnat de Corse se fera suivant le barème de points ci-dessous :

Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	25	6	15	11	10	16	5
2	22	7	14	12	9	17	4
3	20	8	13	13	8	18	3
4	18	9	12	14	7	19	2
5	16	10	11	15	6	20	1

CAS DES REPORTS DE POINTS : Dans le cas où une épreuve du Championnat MX de France ou Europe tomberait le même jour qu'une épreuve de Ligue et à condition que le pilote participe à toutes les épreuves de la ligue n'étant pas en concurrence de date avec ce championnat de France, le pilote gardera le bénéfice des points acquis lors de cette épreuve, à condition que ce dernier roule uniquement dans les catégories correspondantes ci-dessous de la ligue :

- Mini Vert : 50cc, 65cc et 85 cc
- Espoirs 85cc
- JUNIORS France 125
- France MX1 et MX2
- Championnat de France Vétéran

Pour tout reports de points dans les championnats inscrits ci-dessus, les points seront automatiquement recalculés conformément au barème officiel de la Ligue Corse, indépendamment du système de points utilisé par les autres championnats.

IMPORTANT : à charge aux pilotes concernés de communiquer leurs résultats PAR MAIL AU DELEGUE DE LA LIGUE, dans les 3 jours calendaires suivant l'épreuve. **Passé ce délai (la date de réception du mail faisant foi), plus aucun report de point ne sera accepté.**

Délégué : Mr Thierry GALEAZZI mccortenais@orange.fr

PRECISIONS :

- Le classement général d'une épreuve sera calculé en additionnant les points obtenus à chaque manche. Celui qui aura totalisé le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur. En cas d'ex æquo, celui qui aura obtenu la meilleure place dans la dernière manche sera déclaré vainqueur de l'épreuve. Cette règle est valable pour les autres ex æquo.
- Dans le cas où une manche sur deux de l'épreuve de ligue serait annulée par décision du jury (conditions météo, etc.), seul le meilleur résultat du championnat de France sera crédité sur la manche de ligue restante et validée.
- En cas d'annulation totale des manches de ligue par décision du jury, aucun report ne sera possible.
- Si le Championnat de France ou d'Europe est annulé aucun point ne sera attribué sur la ligue.

22. CHAMPIONNAT DE CORSE DES CLUBS

Le classement des clubs pour le championnat de Motocross sera établi selon les modalités suivantes :
Le total des points des 3 premiers pilotes de chaque catégorie, obtenu lors des différentes épreuves du championnat, sera pris en compte pour déterminer le classement final des clubs.

Le club déclaré champion sera récompensé lors de la remise des prix du championnat de ligue.

23. REMISE DES PRIX DU CHAMPIONNAT DE LA LIGUE

Les coupes ne seront remises qu'aux pilotes présents ou excusés par écrit auprès du délégué de la Ligue.
La remise des prix verra attribuer une coupe aux **trois premiers de chaque catégorie**.

- **50cm³ 6/8 ans**
- **50cm³ 9/11 ans**
- **65cm³ Poussins**
- **65cm³ Pupilles**
- **85cm³ Benjamins**
- **85cm³ Minimes**
- **Féminines → 3 premières dans chaque cylindrée**
- **Juniors**
- **MX2**
- **MX1**
- **Vétérans MX**
- **Endurocross**
- **Endurocross Vétérans**

Le club ayant obtenu le plus grand nombre de points au classement des clubs sera également récompensé lors de la remise des prix du championnat de la Ligue.

24. DEMANDE D'INFORMATIONS – RECLAMATIONS ET LITIGES

DEMANDES D'INFORMATIONS :

Hors course :

Pour toute information les pilotes doivent s'adresser au délégué Motocross de la ligue Mr Thierry GALEAZZI.

En course :

- Pour toute information les pilotes doivent s'adresser au directeur de course ou à l'arbitre.

RECLAMATIONS :

Les réclamations devront être formulées par écrit, accompagnées d'un chèque de 100€ libellé à l'ordre de la LMRC et adressés au Directeur de Course de l'épreuve.

Délais : dans les trente minutes qui suivent l'affichage des résultats de la manche où l'anomalie a été constatée ou aussitôt après le Contrôle Technique.

S'ajoutera un chèque de 150€ si cela nécessite le démontage d'un moteur 2T, ou 300€ pour un moteur 4T.

Toute réclamation sera examinée par le Jury de l'épreuve, en première instance et si nécessaire par le Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage, en deuxième instance.

LITIGES : **Tout problème / litige doit être signalé UNIQUEMENT auprès de la DIRECTION DE COURSE (Directeur de course ou Arbitre)**

25. DATES ET CIRCUITS

Toutes les épreuves se disputant sur le territoire de la Ligue Corse doivent se faire sur des terrains homologués par les autorités Préfectorales et les instances compétentes de la Ligue Corse. Les clubs organisateurs d'épreuves veilleront en particulier à respecter l'arrêté préfectoral d'homologation du circuit. Aucun club ne pourra reporter sa manifestation au-delà de la dernière épreuve inscrite au calendrier du Championnat de Ligue. Toutefois, sur circonstance exceptionnelle, la Commission de Motocross pourra être appelée à statuer sur un éventuel report.

26. JURY DE L'EPREUVE

IMPERATIF : A chaque épreuve, il est rappelé que, conformément au règlement général des manifestations sportives de la F.F.M., le jury (ou l'arbitre) est seul compétent pour prendre toute décision d'urgence. Le jury de l'épreuve (ou l'arbitre) se référera au Code Sportif national, titre II, article 2.2.3.3., 2.2.3.4, 2.2.3.5., 2.2.3.6. et 2.2.3.7.

NB : Le président du jury (ou l'arbitre) sera le Président de la Commission de Motocross Mr Thierry GALEAZZI.

Le jury sera particulièrement ferme sur le non-respect des drapeaux et sur le comportement des pilotes et de leurs accompagnateurs.

27. COMPORTEMENT ET SANCTIONS

Le participant sera responsable de ses accompagnateurs du début à la fin de la manifestation, sur la piste ou le parcours, dans les zones et parcs ayant un caractère sportif ainsi qu'aux enceintes administratives de la manifestation.

Tout comportement antisportif ou agressif d'un coureur ou de ses accompagnateurs envers d'autres concurrents, mécaniciens, personnel d'équipe et officiels (LMRP et Commissaires de piste) ou d'autres participants (personnel bénévoles de l'organisateur, personnel médical, presse, public etc.) sur ou hors de la piste sera sanctionné immédiatement par le jury avec selon la nature de la situation :

- **Sanction sportive immédiate (déclassement)**
- **Exclusion de l'épreuve immédiate (déclassement inclus)**
- **Saisine du tribunal régional ou national de discipline et d'arbitrage**

Par ailleurs, la commission de Motocross établira un suivi des sanctions sur l'ensemble du championnat. En cas de récidive sur une autre épreuve d'un même pilote, l'historique des sanctions viendra compléter les potentielles procédures sportives et disciplinaires auxquelles il pourra être soumis.

La Commission de Motocross portera une attention particulière au respect du règlement et à son application. L'utilisation de tout engin à moteur dans l'enceinte du circuit doit se faire à allure réduite avec port du casque obligatoire sous peine d'exclusion immédiate.

La veille de l'épreuve, à partir de 22 heures le silence total doit être respecté pour le bien des pilotes - groupe électrogène compris.

Les Sanctions prévues dans l'article 8.9 du règlement MX national s'appliquent au présent championnat

NON RESPECT DU DRAPEAU JAUNE AGITE OU MEDICAL :

Dans le cas des infractions suivantes constatées par un officiel, (constatation de fait à laquelle aucune réclamation ne sera possible) la notification d'une décision sera :

Sur la piste : non-respect du drapeau jaune agité ;

Sur la piste : non-respect du drapeau médical ;

Sanction : Perte de 5 positions dans les essais respectifs/la manche respective (art 8.9 Règlement national MX)

28. COUPE DE FRANCE DES REGIONS

La sélection sera établie par les Membres de la Commission pour chaque manifestation où la Ligue de Corse est représentée. Les pilotes retenus titulaires ou remplaçants seront prévenus par courrier, si possible deux mois avant la date de l'épreuve. Il leur sera envoyé un bulletin d'engagement qui sera à retourner au Délégué ou au Président de la Commission dans les plus brefs délais. La sélection sera proposée au président de ligue pour validation.

La Ligue Corse prendra en charge les maillots ainsi que les engagements. Les autres frais resteront à la charge des pilotes (transports, logement, etc.).

La sélection sera établie de la façon suivante :

- Résultat des pilotes dans les différents Championnats France et Ligue de Motocross
- Etat de forme du pilote
- Esprit d'équipe et comportement du pilote et de ses accompagnateurs.

29. INFORMATION ET RESPECT

- Les tapis environnementaux réglementaires sont obligatoires.
- **Le respect du site** (déchets, poubelles, pneus, huiles, etc.) **devra être une priorité sous peine de sanctions comme prévu dans le règlement fédéral.**
- **Les accompagnateurs des pilotes pourront accéder au pré-parc uniquement munis d'une licence.** (Pas plus d'un accompagnateur par pilote)
- Le comportement du pilote et de ses accompagnateurs doit être exemplaire.
- La communication radio ou l'utilisation de télémétrie : du pilote avec son manager, son mécanicien ou toute autre personne est strictement interdite sur toutes les épreuve.
- Les déchets devront être mis dans des poubelles mises à disposition ou devront être emportés.

30. TECHNIQUE

Les pilotes sont responsables de leur sécurité et se doivent de porter en toute circonstance un équipement de protection individuelle conforme à la réglementation fédérale. Si une protection n'est pas conforme aux exigences techniques, si elle est défectueuse ou si elle a subi une modification, le commissaire technique devra retirer toutes les marques d'approbation (exemple : étiquette sur les casques) et garder la/ou les protections défectueuses, non règlementaires ou modifiées jusqu'à la fin de la manifestation.

VETEMENTS ET PROTECTIONS :

Les pilotes devront porter un pantalon, un maillot à manches longues, des bottes d'une hauteur minimale de 30 cm et des gants. Les protections coudes/épaules/genoux : Norme EN 1621-1 sont obligatoires pour les catégories 50cc, 65cc, 85cc.

PROTECTIONS DORSALE ET PECTORALE :

Les pilotes devront porter une protection dorsale et pectorale homologuée. Les protections ne bénéficiant pas du label FFM, devront être conformes aux normes suivantes :

- **Pectorale** : norme EN 14021 ou EN 1621-3 (Label FFM inclus).
- **Dorsale** : norme EN 1621-2 (Label FFM inclus)
- **Gilet intégral** (Pectorale et dorsale intégrées) : normes EN 14021 ou EN 1621-3 pour la pectorale et EN 1621-2 pour la dorsale (Label FFM inclus).

CASQUE :

Il est obligatoire pendant les activités que les participants portent un casque homologué aux normes FIM suivantes :

- Europe : **ECE 22-06**
- Japon : JIS T 8133 2015
- USA : SNELL M 2015 ou 2020

Le casque doit être correctement attaché, bien ajusté et en bon état. Il doit être muni d'un système de fixation par jugulaire. Le casque ne doit pas présenter de chocs et il est recommandé de le remplacer si la date de fabrication a plus de 5 ans. **Les commissaires techniques peuvent, le cas échéant, juger que le casque ne présente plus les caractéristiques requises et refuser celui-ci.**

Les casques ayant un appendice aérodynamique (aileron) sont interdits, sauf ceux qui sont homologués d'origine avec cet accessoire. Les cheveux longs doivent obligatoirement être attachés dans le casque.

Lors du contrôle technique, les casques seront marqués avec une étiquette d'approbation. Si un casque n'est pas conforme aux exigences techniques ou s'il est défectueux, le commissaire technique doit ôter toutes les marques d'approbation et garder le casque jusqu'à la fin de la manifestation. Le coureur doit présenter un autre casque au commissaire technique pour approbation. Pour tout accident avec impact, le casque doit être présenté au commissaire technique pour être contrôlé.

Les motos électriques suivantes sont autorisées à rouler dans les différentes catégories susvisées :

Marque	Modèle	50cc	65cc	85cc	125cc	MX2 / SX2	MX1 / SX1
KTM	SX-E5	X					
Husqvarna	EE 5	X					
Gas Gas	MC-E5	X					
Stark Future	Stark Varg*					X 48cv	X 60cv

*Les motos Stark Varg doivent respecter les limites de puissance fixées ci-dessus. Ce bridage doit être réalisé par le Commissaire technique de la manifestation lors des contrôles préalables via le « Race Mode ». Cette liste est susceptible d'être modifiée à tout moment et toutes les machines électriques doivent être conformes aux RTS de la discipline Motocross ainsi qu'aux dispositions applicables du Règlement technique des championnats de France.

EN CAS DE NON-RESPECT DE CES REGLES, LE JURY SE RESERVE LE DROIT DE REFUSER L'ACCES A L'EPREUVE DE LA MOTO NON CONFORME.

31. CLAUSES PARTICULIERES

Retour à la compétition après blessure

A la suite d'une blessure (survenue lors d'une compétition, d'un entraînement ou autre), pour toute reprise de la compétition, le pilote devra fournir un certificat de consolidation. Dans le cas contraire, sa participation lui sera refusée.

Annulation d'une épreuve

En cas d'annulation d'une épreuve, le club organisateur est tenu de rembourser les droits d'engagements versés par les pilotes.

Obligation des Clubs

Tout Club, Organisateur d'une épreuve du Championnat de Corse de Motocross, se doit de respecter le Cahier des Charges mis en place.

Dépôt d'autorisation de compétition

Chaque Club Organisateur d'une épreuve de Championnat de Ligue devra transmettre son Règlement Particulier, ainsi qu'un horaire de l'épreuve, en vue de l'obtention du visa par la LMR Corse. Cette dernière fera suivre le dossier pour l'obtention du Visa Fédéral.

Parallèlement à cela, le Club transmettra sa déclaration auprès de la sous-préfecture ou de la Préfecture.
Délais légaux : 2 mois minimum avant la date de la manifestation pour un circuit homologué.

Points non prévu

Pour tous points non prévus dans ce règlement, le règlement général Motocross s'applique.

Activité de découvertes sportives

Dans le but de former les jeunes pilotes aux pratiques de compétition, il peut être organisé des "activités de découverte sportive", selon les dispositions suivantes :

- Aucun Classement ne sera effectué.
- Les machines autorisées sont de type éducatif en moto solo.
- Les pilotes, âgés de 4 ans et plus, doivent avoir satisfait à un test défini par la fédération ayant reçu délégation du ministère chargé des sports pour l'organisation du sport motocycliste.
- Les pilotes doivent porter les équipements définis dans les RTS de la discipline concernée.
- Il est interdit de faire participer simultanément des motocycles solos avec des véhicules à 3 ou 4 roues.
- La ligne droite de départ et le circuit ou le parcours doivent être modifiés, si nécessaire, pour les adapter aux machines et au niveau des pilotes.
- Les "activités de découverte sportive" doivent être organisées au cours de séries spécifiques d'une durée de 10 minutes maximum, et encadrées par un éducateur sportif présent, tel que défini à l'article 4 des RTS éducatif.
- Le nombre de séance "d'activités de découverte sportive" est limité à 2 par jour avec 1 heure de repos entre chaque séance.
- Le départ s'effectue devant la grille.

FIN DU DOCUMENT

Édité par la Commission de Motocross de la Ligue Corse